

# PACTE MULTI PARTENARIAL DU MENTORAT METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Préambule

De multiples dispositifs existent déjà en matière de Mentorat, chacun avec ses spécificités, ses cibles et ses enjeux. Ce document est issu de la volonté commune des différentes parties prenantes participantes [à la Mission EMPLOI de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence] de promouvoir une démarche collaborative de Mentorat Aix-Marseille-Provence.

Ce Pacte consiste à matérialiser la volonté d'une démarche multi-partenariale et d'acter les différents engagements de chacun des partenaires.

## Enjeux et objectifs

Le Mentorat Aix-Marseille-Provence est une démarche collaborative permettant d'accélérer l'intégration du bénéficiaire dans l'activité économique. En effet, bénéficier de conseils, grandir dans son savoir-devenir et avoir accès à des réseaux professionnels constituent un véritable levier permettant d'accélérer cette intégration. La cible des jeunes est particulièrement sensible à ce type d'enjeu, elle représentera ainsi la première séquence d'expérimentation du mentorat Aix-Marseille-Provence.

Ce Pacte traduit l'enjeu d'une volonté collective de rendre plus lisibles, visibles et accessibles aux entreprises et aux publics concernés, les différentes initiatives portant sur le Mentorat / Parrainage sur le territoire Aix-Marseille-Provence.

Il traduit également l'ambition d'une approche économique sur les enjeux de l'emploi, et non plus exclusivement social.

L'Emploi, par le salariat ou l'entrepreneuriat, est un sujet majeur, transversal et complexe. L'ensemble des parties prenantes souhaitent ainsi jouer collectif et faire émerger des actions par l'expérimentation et l'opérationnalité.

L'ambition partagée est de fédérer l'ensemble des initiatives mais aussi combler les « manques » en respectant « l'approche et l'ADN » de chaque partie prenante sur le sujet. Cet engagement collectif se traduit par la combinaison des forces vives en présence et de celles qui souhaiteraient rejoindre le collectif afin d'agir conjointement pour gagner la bataille de l'emploi.

Ce Pacte Multi partenarial du Mentorat Aix-Marseille-Provence constitue de plus le cadre de référence pour des programmes adaptés à d'autres cibles [sénior, public féminin, ...], qui seront expérimentés dans de prochaines séquences.

## Cadre de référence du Mentorat Marseille Provence

Le Mentorat Aix-Marseille-Provence est une démarche globale d'accompagnement personnel, volontaire et bénévole, à caractère confidentiel, apporté sous forme de bénévolat, par un entrepreneur expérimenté [Dirigeant ou cadre, ...] appelé Mentor, à un bénéficiaire [jeune, ... sénior, ..., jeune entrepreneur, ...] appelé Mentoré, dans l'accompagnement humain sur son « Savoir-Devenir » et « Pouvoir-Devenir » encadré par une organisation collaborative tierce facilitatrice.

Le cadre de référence de détail est développé dans le document cadre intitulé [Charte du Mentorat Aix-Marseille-Provence].

La création d'un HUB de partage et d'animation de cette démarche multi-partenariale, a été retenue par l'ensemble des parties prenantes comme une réponse permettant de valoriser les différentes solutions existantes. La CCIMP porte l'initiative de ce HUB au regard de sa position de « tiers de confiance ».

## Engagement des parties

Par le présent Pacte, les différentes parties prenantes participantes s'engagent à promouvoir la démarche collaborative de Mentorat Aix-Marseille-Provence dont l'objectif est de proposer à des entrepreneurs expérimentés (ou leurs collaborateurs) le soin d'accompagner des jeunes (dans la première expérimentation) et qui ont formulé le souhait de progresser dans leur [Savoir-Devenir] Professionnel auprès de leur structure accompagnante.

Pour tous les signataires du Pacte et en fonction de leurs champs d'intervention, l'engagement porte sur les points suivants :

- Contribuer à organiser, animer et former des réseaux de Mentors ;
  - Mobiliser et sélectionner,
  - Former ou transmettre les prérequis nécessaires,
  - Participer par la mobilisation des collaborateurs, à la réussite de l'action,
- Contribuer à organiser, animer et former des groupes de Mentorés ;
  - Recruter et sélectionner les mentorés,
  - Transmettre les bases en termes de « code de l'entreprise »,
  - Aider au lancement de leur activité dans le cas de l'entrepreneuriat ;
  - Participer par la mobilisation de collaborateurs à la réussite de l'action,
- Respecter la confidentialité des échanges entre les mentors et mentorés ;
- Garantir le professionnalisme des démarches mentoriales [en adéquation avec la charte du mentorat et autres chartes qui viendraient enrichir ces démarches] ;
  - Respecter les principes fixés dans la charte du mentorat,
  - Faciliter et suivre la relation entre mentors et mentorés,
  - Apporter le suivi logistique nécessaire,
  - Faire les retours nécessaires pour une bonne coordination et gestion de la plateforme Web « tandem mentorat »,
  - Capitaliser les données et les retours d'expériences.

Pour ce faire les parties prenantes s'autorisent mutuellement à utiliser leurs logotypes dans le cadre du présent pacte.

### Engagement de la CCIMP

La CCIMP propose de :

- piloter et animer la démarche expérimentale ;
- mettre en œuvre le Hub qui représente un point d'entrée unique pour le public concerné (en recherche d'activités) en s'appuyant en partie sur un outil Web simple, permettant l'interfaçage de l'ensemble des acteurs pour créer plus de porosité entre eux ;
- faciliter le sourcing entreprises ;
- favoriser le Matching entre Mentor / Mentoré et orienter les mentors vers les structures correspondant à leurs souhaits et possibilités ;
- communiquer et valoriser la démarche collaborative globale ;
- capitaliser sur les données fournies pour s'inscrire dans un process d'amélioration continue.

## Durée du pacte d'engagement

Ce pacte s'applique pendant la durée de l'expérimentation de l'opération mentorat Aix-Marseille-Provence évaluée à 12 mois, à compter du lancement effectif de l'opération prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, soit prévisionnellement jusqu'au 31/03/2019. Un bilan qualitatif sera réalisé à l'issue de cette expérimentation et permettra au collectif d'envisager sa reconduction et poursuivre ainsi le dispositif. Au terme de la première année, l'adhésion des parties prenantes au pacte se renouvellera tacitement annuellement, à défaut, les signataires pourront faire part de leur volonté de ne pas renouveler leur adhésion par LR/AR 3 mois avant le terme prévisionnel, adressée à la CCIMP, pilote de la démarche.

Marseille, le 21 juin 2018

			
<p>Vincent NICOLLET</p>	<p>Sébastien CHAZE</p>	<p>Bruno JONCHIER</p>	<p>Christian CORTAMBERT</p>
			
<p>Jean-Luc CHAUVIN <i>Jean-Luc Chauvin</i></p>	<p>Monique CASSAR</p>	<p>Denis PHILIPPE</p>	<p>Fabrice ALIMI</p>
			
<p>Dominique ABADIE</p>	<p>Malika IDRI</p>	<p>Olivier BEYER</p>	<p>Marion ROSSO</p>
			
<p>Sylvie BANCILHON</p>	<p>Muriel BERNARD-REYMOND</p>	<p>Arnaud CASTAGNEDE</p>	<p>Stéphanie CHAUVET</p>
			
<p>Dominique TIAN</p>	<p>Jean-Christophe BARUSSEAU</p>	<p>Fabrice GREFFET</p>	<p>Olivier GINESTE</p>
			

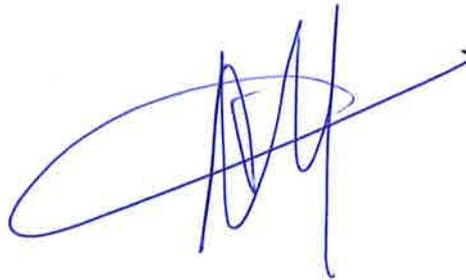
## **Engagement PRISM'EMPLOI**

La partie prenante PRISM'EMPLOI

représentée par Fabrice GREFFET, Président PACA,

adhère au principe du pacte multi partenarial Aix-Marseille-Provence et se propose de :

- Aider au sourcing des mentors et des mentorés ;
- Relayer et communiquer les actions partenariales auprès de nos adhérents ;
- Participer aux groupes de travail animés par la CCIMP en vue de favoriser ladite convention.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.